Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_131-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_131

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, NICOLE Sophie, BLANCO-HERCELIN Carole

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Développement économique – Parc d'Activités du Val Coric Ouest (Guer) - Vente de terrain à Monsieur Damien Destoc – Modification de parcelle

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que par la délibération n°C-2025-079 du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a accepté de vendre à M. Damien Destoc une surface d'environ 4450 m² sur la tranche 3 du parc d'activité du Val Coric Ouest à Guer, afin d'installer 5 terrains de Padel couverts, assortis d'un club house et de vestiaires.

L'emplacement proposé était un extrait du lot n°4 (issu des parcelle YA 165 et YA 305). Cependant, des riverains du parc d'activités habitant au Pâtis de La Boulaie, se sont manifestés pour partager leur inquiétude sur les éventuelles nuisances sonores que pourraient provoquer l'installation de courts de padel. Pour éviter tout problème, il a été proposé à M. Destoc de déplacer son projet sur une autre parcelle plus éloignée des habitations, ce qu'il a accepté. Le nouvel emplacement proposé est un extrait de la parcelle K 1361 sur la tranche 1 du parc d'activités.

Monsieur le président propose ainsi la vente d'un terrain à Monsieur Destoc, selon les modalités suivantes :

- Une surface de 4450 m² à extraire de la parcelle K 1361 du parc d'activités du Val Coric Ouest, tranche 1, à Guer, dans les mêmes et conditions définies par la délibération C2025-079.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VENTE à Monsieur Damien Destoc, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'un terrain d'environ 4450 m² (ou de plus petite surface selon l'analyse approfondie des besoins fonciers de l'entreprise) à extraire de la parcelle K 1361 située sur le parc d'activités du Val Coric Ouest – tranche 1, à Guer,**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_131-DE

- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**
- **L'AUTORISATION du président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

